

CONCOURS TALENTS BGE DE LA CREATION D'ENTREPRISE Prix de l'Audace

Qu'est-ce que le prix de l'Audace ?

Le prix de l'Audace a pour objectif de récompenser un créateur d'entreprise résidant en France, quel que soit son âge et le statut de son entreprise, qui a su faire preuve d'audace en transformant une bonne idée en véritable business.

L'entrepreneur le plus audacieux sera récompensé par un prix national.

Le partenaire de ce prix est le partenaire média du concours Talents.

Critères d'éligibilité :

- création / reprise de l'entreprise ou de l'activité (prise en compte de la date de dépôt des statuts) entre le **1^{er} janvier 2016 et le 31 mars 2017**,
- avoir bénéficié d'un accompagnement pour le montage du projet (BGE ou tout autre réseau d'appui à la création d'entreprise).

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques dont une seule peut être candidate.

Critères d'évaluation :

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants :

- parcours et qualité entrepreneuriale du créateur
- motivation et capacité du créateur à développer son entreprise
- qualité du montage et de la conduite du projet
- degré d'innovation et d'originalité du projet
- viabilité économique du projet
- résultats atteints

Comment participer ?

- S'inscrire dans la catégorie sectorielle correspondant à votre activité (innovation, commerce, services, etc.), en remplissant un formulaire d'inscription en ligne sur le site www.concours-talents.com
- En fin de dossier, cocher la case « Je désire concourir pour le prix de l'Audace » et répondre aux questions correspondantes
- Clôture automatique des inscriptions le 30 avril à minuit

Informations et contacts :

Tél. 01 43 20 54 87

info@concours-talents.com

www.concours-talents.com